POURQUOI TRIER SES DECHETS ?

▶ ÉCONOMIES DE MATIÈRES PREMIÈRES :

- 1 tonne de cartons recyclés fait économiser 2,5 tonnes de bois
- 1 tonne d'acier recyclé fait économiser 1tonne de minerai de fer
- 1 tonne de plastique recyclé fait économiser 700 kg de pétrole brut

▶ RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION :

Les décharges ne peuvent recevoir aujourd'hui que des déchets non valorisables.

▶ CRÉATIONS D'EMPLOIS :

Ambassadeur du tri, opérateur du tri...

QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS TRIÉS ?

▶ QUELQUES EXEMPLES...

- Le verre est recyclable à l'infini



1 tonne de verre ▶ 2 500 nouvelles bouteilles

- Les bouteilles en plastique deviennent des fibres textiles



27 bouteilles ▶ 1 pull polaire

LES DÉCHETS VERTS

▶ DANS LE COMPOSTEUR INDIVIDUEL OU EN DÉCHÈTERIES

Les déchets alimentaires et végétaux constituent près du tiers du contenu de nos poubelles. Lorsqu'ils sont triés, ils peuvent être transformés en compost qui permet d'améliorer la fertilité des sols.
Pour fabriquer votre propre compost, déposez vos déchets de jardin (taille, feuilles mortes, herbe...) et vos déchets de cuisine (restes de repas, épluchures...) dans votre composteur individuel. Vous pouvez vous procurer un composteur individuel auprès des services de l'agglomération (différents modèles et différents prix).
Concernant cette thématique, la communauté d'agglomération propose des séances d'information gratuites. Pour plus de renseignements, vous téléphoner au 04 42 62 80 00 ou par mail : contact@agglo-paysdaubagne.fr






LES DECHETS NON RECYCLABLES

▶ DANS LA POUBELLE HABITUELLE

Certains déchets ne se recyclent pas.
Il faut donc les jeter dans votre poubelle habituelle.



films et sacs plastique



barquette en polystyrène

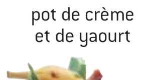


pot de crème et de yaourt






couches-culottes articles d'hygiène



barquettes sales et cartons souillés



boîte de conserve contenant des restes




LES ENCOMBRANTS

▶ EN PORTE À PORTE

Un service de collecte des encombrants est assuré sur appel téléphonique, dans un délai d'environ deux semaines, à condition que l'encombrant soit déposé au niveau du passage du camion.






LES PILES

▶ À LA MAIRIE

Les piles contiennent des métaux lourds et sont donc dangereuses pour l'environnement et la santé de l'homme. Pour qu'elles soient recyclées, déposez-les dans les bornes à piles en place dans les mairies ou dans les déchèteries.



Pour toute autre question, un seul numéro :
Allo déchets au 04 42 18 19 79

ANATOME - 2008 - photo : Philippe Mougeot - impression : SEILPCA - imprimé sur papier recyclé

Bien vivre en Pays d'Aubagne et de l'Étoile

GUIDE PRATIQUE DU TRI

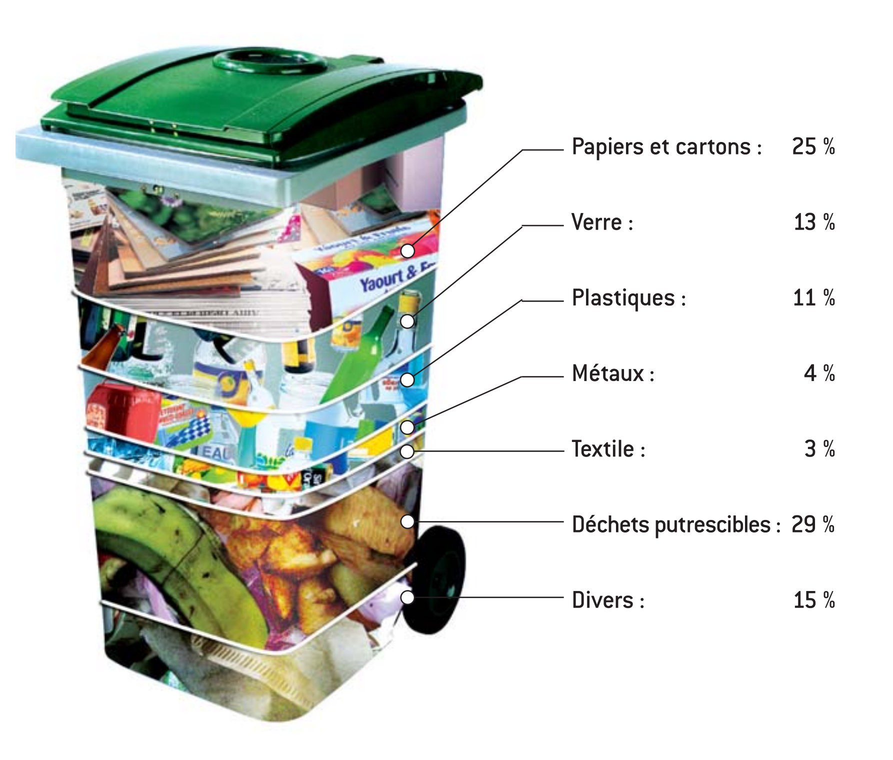


LE TRI MODE D'EMPLOI

LES DÉCHETS MÉNAGERS

Chaque habitant de la Communauté d'agglomération jette chaque jour environ 1,3 kg de déchets ménagers, ce qui représente environ 45 000 tonnes pour l'ensemble du territoire.

Composition de la poubelle d'un foyer type :



Papiers et cartons :	25 %
Verre :	13 %
Plastiques :	11 %
Métaux :	4 %
Textile :	3 %
Déchets putrescibles :	29 %
Divers :	15 %

Les déchets peuvent êtres classés en différentes catégories :

- Les déchets volumineux et toxiques.
- Les déchets recyclables (verre, papier et emballages).
- Les déchets verts (qui peuvent être transformés en compost).
- Les déchets « ultimes », non recyclables.

LES DECHETS VOLUMINEUX et TOXIQUES

▶ À LA DÉCHÈTERIE

Les déchèteries sont réservées aux habitants du territoire de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie, la Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, Saint Savournin et Belcodène).

- Si vous êtes un particulier : pour y accéder, il suffit de retirer la carte d'accès à votre Mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (les Aubagnais doivent se présenter aux services techniques municipaux situés à La Tourtelle). Cette carte est gratuite pour les particuliers.

- Si vous êtes un artisan ou un commerçant : vous pouvez également bénéficier des services des déchèteries.
  Pour plus de renseignements, **contactez Allo déchets au 04 42 18 19 79**

L'accès aux déchèteries est autorisé aux véhicules d'un PTC maximum de 3,5 tonnes. Les apports de déchets sont limités à 3m³ par jour, non cumulables.

▶ DÉCHETS ACCEPTÉS


Tout venant


Métaux


Gravats / inertes

Électroménager

Bois


Déchets verts


Cartons

Déchets dangereux des ménages


Piles et accumulateurs


Batteries


Huile de vidange

4 DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION

AUBAGNE
ZI de St Mitre - RN8 - Rue Roche Fourcade
du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
le dimanche de 8h30 à 12h30
fermé les jours fériés

AURIOL
Quartier Pont de Joux
du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
le dimanche de 8h30 à 12h30
fermé les jours fériés

CUGES-LES-PINS
Chemin Sainte Catherine
le lundi, mercredi et samedi de 8h30 à12h et de 13h30 à 18h
fermé les jours fériés

PEYPIN
ZI de Valdonne
du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 18h
le samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
le dimanche de 8h30 à 12h30

ci-joint une fiche mémo à placer sur votre frigo

Pays d'Aubagne et de l'Étoile

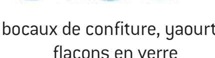
LES DÉCHETS RECYCLABLES

L'ensemble des déchets suivants peuvent être recyclés s'ils sont triés, lorsqu'ils sont mis en vrac.

▶ DANS LES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

le verre


bouteilles en verre



bocaux de confiture, yaourts, flacons en verre



les papiers

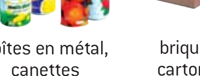

Journaux

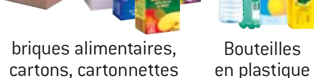

magazines


prospectus, revues



les emballages



boîtes en métal, canettes et aérosols


briques alimentaires, cartons, cartonnettes


Bouteilles en plastique


flacons en plastique



LA COMMUNAUTÉ PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE
www.agglo-paysdaubagne.com

Retrouvez la liste et l'emplacement des points d'apports volontaire sur www.agglo-paysdaubagne.com ou contactez Allo déchets au 04 42 18 19 79